

Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 29 novembre 2022

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'assemblée le 21 novembre 2022 pour le 29 novembre 2022 à 19h, le tout conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt-deux, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTAMBERT se sont réunis à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Marie Christine ROY, Maire.

Étaient présents : BARTOLO Antonio, de BEAUMESNIL Michel, BONNARD Anne-Lise, CHALUMOT Isabelle, JEANNOT Dominique, MATHE Sébastien, RATAJCZAK Didier, REVENIAUD Bruno, ROY Marie-Christine

Absents excusés : Sylvie DIOT donne pouvoir à Mme ROY ; Cédric MARTIN,

Elus : en exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la séance précédente
- Affectation de la DCE 2022
- Rémunération de l'agent recenseur
- Suivi médical des agents au CDGFPT 58
- Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement
- Demande de subvention école de Fours pour voyage scolaire
- Point sur le marché de réaménagement du gîte
- Questions diverses

Anne-Lise BONNARD est désignée en qualité de **secrétaire de séance**

- **Adoption du compte-rendu du conseil Municipal du 30 JUIN 2022**

Madame la Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 30 juin 2022

Affectation de la DCE 2022

- **Délibération 22-026**

La Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) 2022 d'un montant de 3239 € doit être affectée sur la voirie ou sur les bâtiments communaux.

Madame le Maire explique qu'une partie du toit de l'église sera à refaire et propose donc de l'affecter sur les bâtiments communaux en général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve cette décision à l'unanimité.

Rémunération de l'agent recenseur

- **Délibération 22-027**

Le recensement de la population est prévu sur la commune à compter du 19 janvier 2023 et sur 4 semaines, cela nécessite la nomination d'un agent recenseur par arrêté et de délibérer sur sa rémunération.

Madame Nathalie BLANC sera nommée à cette fonction à compter du 6 janvier 2023 date à laquelle elle fera sa première formation, qui sera suivie du repérage, information aux habitants et relevé sur le terrain, puis d'une seconde formation le 13 janvier 2023 avec les éléments relevés.

Une estimation des heures à consacrer à ce recensement et des frais kilométriques de déplacement est évaluée à 813.26 €.

M Mathé fait remarquer qu'elle aura un manque à gagner avec la fermeture de l'auberge car les formations seront des vendredis matins.

Mme Chalumot fait remarquer que la rémunération fixée était très correcte compte tenu de l'utilisation d'internet évitant le deuxième passage et les résidences secondaires non comptabilisées.

Cependant la population de la commune étant très âgée l'utilisation d'internet restera restreinte.

Pour rappel, en 2017, la rémunération était de 700 € Net

Une dotation de 302 € sera versée à la commune en compensation

Tenant compte des éléments énoncés ci-dessus, le conseil propose une rémunération, de 850 € net

Après avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

Mandat au CDG pour représenter la commune au nouveau GIPSST - Délibération 22-028

Suite à l'évolution au 1^{er} janvier 2023 du Pôle SST Santé Sécurité Travail du Centre de Gestion passant sous le statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui assurera l'ensemble des missions de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents, les collectivités affiliées au CDG pourraient être représentées à la gouvernance par La Présidente du CDG. A cet effet il convient de délibérer.

Après en avoir entendu l'exposé du Maire le conseil décide à l'unanimité,

- Que la commune de Montambert sera représentée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents,
- De participer au financement des cotisations de ses agents pour le volet suivi médical et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants,
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Taxe aménagement – Institution du reversement de la part communale à la ComCom

Le Sénat a enterré la réforme inscrite en loi de finances pour 2022 qui imposait un partage de la taxe d'aménagement (TA) communale au bénéfice des EPCI lors de sa séance du 22 novembre 2022.

Ecole de Fours demande de subvention

Une subvention pour l'organisation d'une classe de neige avait été sollicitée par l'école de Fours.

Pour des raisons de tarifs trop élevés ce voyage ne sera pas organisé, la demande de subvention annulée.

L'école envisage une classe découverte au printemps ou en été.

Ce point à l'ordre du jour sera reporté ultérieurement quand nous disposerons des nouveaux éléments.

Correspondant défense - Délibération 22-029

Un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil.

Dominique Jeannot est proposé et accepté à l'unanimité comme Correspondant défense.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET GITE : Madame le Maire rappelle les différentes étapes dans l'avancement du projet depuis le 30 juin dernier :

- La signature de l'ordre de service avec l'architecte Nicole Raymond Kneiper ainsi que la mission coordination Sécurité, protection santé.
- Le retour de la demande préalable de Travaux ainsi que l'étude thermique réalisée par BET Sequoia.

- Le rapport initial de la Socotec choisie pour le contrôle technique du dossier demandant un diagnostic sur la structure du plancher de l'étage du gîte
- Le diagnostic du bureau d'étude structure Chevrier Ingénierie sur l'état du plancher
- La souscription sur la plateforme Klekoon pour la consultation des entreprises en procédure adaptée.
- Le déblocage des fonds au Crédit Mutuel d'un montant de 50 000 € représentant une partie du prêt de 92 000 €, qui devait être réalisé avant le 1^{er} décembre pour conserver les conditions signées en juillet et notamment le taux d'intérêt fixe à 1.15 %.

L'architecte, Mme Nicole Raymond-Kneiper souhaitait lancer la consultation jusqu'au 16 décembre pour commencer les travaux en février 2023.

Bruno Reveniaud dit que cela semble trop juste avec les délais d'approvisionnement et la disponibilité des entreprises.

Pour ne pas fermer le gîte pour travaux durant la période estivale, il est convenu que les travaux démarrent en septembre 2023.

Mais il sera demandé à l'architecte de lancer la consultation dès que possible avec une date de remise des offres au 17 janvier 2023.

VOIRIE :

Travaux 2022

Dominique Jeannot rappelle les problèmes lors des travaux de voirie 2022 sur la route du chêne du Tiers avec des manquements de reprofilage décalé sur la droite (l'ancienne route n'était pas recouverte sur la gauche en descendant) et les raccordements n'étaient pas en pente douce et cylindrés à hauteur des numéros 9 & 11 ; mais les élus et les techniciens ont fait le nécessaire pour que les travaux soient repris et se terminent dans de bonnes conditions.

Par ailleurs des problèmes d'écoulement des eaux de pluies lors de violents orages entraînant des inondations dans les maisons et sous-sols à hauteur des n° 16 & 18 ont été constatés plusieurs fois cet été.

M. Bernard Gautheron, riverain, a proposé de réaliser les travaux de curage d'une partie des fossés et de busage à hauteur de la sortie de la parcelle C593. La commune a financé les buses et le remercie pour son travail.

Travaux Voirie 2023

Dominique Jeannot présente le devis estimatif de Nièvre Ingénierie pour les travaux de voirie prévus en 2023 sur la route du chêne du Tiers en continuité des travaux 2022. La longueur à traiter sera de 300 mètres linéaires pour un montant estimé de 10 237,20 €.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

Une remorque de cailloux d'environ 20 ou 25 tonnes de 0.30 primaire sera livré par Denis Villette prochainement afin de boucher les trous des chemins ruraux.

Elagage haies

Antonio Bartolo signale au conseil qu'un riverain du chêne du Tiers s'inquiète pour sa ligne téléphonique car les fils sont pris dans les arbres de la haie. Dominique Jeannot rappelle que les arbres situés au-delà du fossé communal sont propriété du riverain. « Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. »

Terrain communal constructible

Madame Roy informe l'assemblée qu'un jeune couple recherchait un terrain à bâtir pour venir s'installer dans la région. La parcelle E352 d'une superficie de 3280 m² située au lieu-dit « La Duguette » sur la route de La Nocle aurait pu être proposée, mais il n'y a aucune défense incendie. Pour que le permis de construire soit accordé, il est nécessaire de prévoir une réserve d'eau. Vu l'investissement nécessaire pour l'installation d'une réserve incendie, les membres du conseil préfèrent conserver la parcelle en terrain agricole. Michel de Beaumesnil informe le conseil, que les propriétaires de la parcelle contiguë souhaiteraient acquérir du terrain pour faire courir leurs chiens. Isabelle Chalumot suggère d'attendre qu'ils se manifestent et fassent une proposition d'achat, en respectant le bail établi avec le fermier.

Eclairage public

Afin de faire des économies d'énergie, le conseil souhaite diminuer l'amplitude horaire de l'éclairage public qui se compose de 4 lampadaires sur l'ensemble de la commune ainsi que la mise en lumière de l'église. Il sera demandé au SIEEEN qui gère l'éclairage public une extinction le soir à 21h et une mise en service le matin à 6h30.

Madame Roy informe le conseil qu'un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds Vert » pourrait aider à financer des travaux d'investissements permettant le renouvellement des parcs lumineux anciens. Des devis seront demandés pour remplacer les lampadaires actuels par les luminaires Leds et repenser l'illumination de l'église.

Centrale solaire :

Lors du prochain conseil municipal en janvier 2023, le chargé de projet de la Société Enova Energie viendra présenter un projet de centrale solaire dont une partie se trouverait sur les terrains communaux de l'ancienne carrière d'argile.

Course cycliste :

L'aurore sportive de Fours relance sa course cycliste « prix de l'auberge des étangs ». Cette course aura lieu le samedi 25 mars 2023 entièrement sur le territoire de la commune. Bruno Reveniaud peut prêter son camion pour faire un podium, la municipalité offre les coupes et les bouteilles aux vainqueurs des différentes catégories, le comité des fêtes offre les bouquets de fleurs. Il faut prévoir 8 signaleurs aux différents croisements.

Marche gourmande :

Les Rescapés de Cercy la Tour souhaitent organiser la prochaine marche gourmande sur la commune de Montambert. Cette randonnée a pour but de faire découvrir les beautés paysagères et le savoir-faire de nos agriculteurs. Un circuit d'environ 15 km guidera les marcheurs aux différentes étapes du repas avec départ et arrivée dans le bourg. La date retenue est le dimanche 14 mai 2023.

Brocante :

Les membres du conseil demandent de voir avec les Amis de Montambert pour éventuellement changer la date de la brocante car la date habituelle du 2^{ème} dimanche d'Août se situe au cœur du week-end prolongé du 15 août et beaucoup de bénévoles seront indisponibles.

Plafond de l'auberge :

Sébastien Mathé et Bruno Reveniaud mentionnent que la chaleur, dans la partie « Bar » de l'auberge monte en haut et qu'il faudrait voir pour un devis afin de rabaisser le plafond.

Eclairage salle des fêtes :

Bruno Reveniaud indique que des économies d'énergie pourraient être réalisées en changeant les luminaires de la salle des fêtes, il faudra demander des devis pour des barres LEDS.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le maire déclare que le Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2022 a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.